



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mars 2002
Français
Original: anglais

Treizième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Par sa résolution 1370 (2001) du 18 septembre 2001, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour une période de six mois se terminant le 30 mars 2002. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité m'a également demandé de l'informer régulièrement des progrès accomplis par la MINUSIL dans l'exécution de son mandat. Le présent rapport répond à cette demande et expose l'évolution de la situation depuis mon rapport précédent sur la MINUSIL, en date du 13 décembre 2001 (S/2002/1195).

II. Évolution politique

Mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja

2. Le processus de paix en Sierra Leone a continué de progresser de façon encourageante pendant la période à l'examen. Le désarmement des combattants du Revolutionary United Front (RUF) et de la Force de défense civile s'est achevé le 11 janvier. Dans le prolongement de ce processus, le Gouvernement sierra-léonais a mis en place un programme spécial de collecte des armes illicites détenues par la population civile et des fusils de chasse détenus principalement par la Force de défense civile, toutes armes non prévues dans le programme de désarmement d'origine. On a entrepris la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays dans tous les districts, ainsi que le rapatriement de réfugiés depuis la Guinée et le Libéria. S'agissant de la préparation des élections, qui doivent avoir lieu le 14 mai 2002, la Commission électorale

nationale a mené à bien l'enregistrement des électeurs et le Gouvernement a levé l'état d'urgence afin de permettre aux partis politiques de mener campagne librement. Pendant ce temps, la police et l'armée sierra-léonaises ont étendu leur déploiement à de nouveaux districts et le Gouvernement a pris de nouvelles mesures visant à asseoir son autorité dans des zones auparavant sous le contrôle du RUF. Les préparatifs en vue de la mise en place de la Commission de la vérité et de la réconciliation et du Tribunal spécial ont également progressé. Cependant, la réinsertion dans la société civile des combattants ayant déposé les armes demeure lente en raison du manque de ressources financières. En outre, l'escalade du conflit au Libéria fait craindre de possibles répercussions en Sierra Leone, qui pourraient freiner les progrès actuels.

3. Compte tenu de la levée de l'état d'urgence, qui conférerait une assise juridique à leur détention, l'ancien chef du RUF, Foday Sankoh, ainsi que 49 autres membres du RUF et plus de 30 membres du Armed Forces Revolutionary Council (AFRC/ex-SLA), connus sous l'appellation de West Side Boys, ont été déférés devant des tribunaux sierra-léonais les 4 et 11 mars et inculpés, entre autres, de meurtre. Le Ministre de la justice sierra-léonais a annoncé que le Tribunal spécial pour la Sierra Leone conserverait toute latitude d'ordonner que les inculpés comparaissent devant lui.

Aspects régionaux

4. Pendant la période considérée, on a assisté à une escalade du conflit au Libéria, qui a contraint un grand nombre de réfugiés sierra-léonais à regagner leur pays et près de 10 000 réfugiés libériens à se diriger vers le sud ou l'est de la Sierra Leone. En deux occasions, des

éléments des Forces armées du Libéria, fuyant les combats, ont traversé la frontière pour pénétrer en Sierra Leone. Dans les deux cas, les soldats libériens ont volontairement accepté de regagner leur pays. Il a été indiqué à plusieurs reprises que l'ancien commandant des opérations du RUF, Sam Bockarie, demeurait actif dans la région, et tant le Gouvernement libérien que les forces dissidentes de ce pays auraient recruté certains des combattants sierra-léonais qui avaient déposé les armes.

5. La rencontre des chefs d'État de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone à Rabat (Maroc) le 27 février a marqué une évolution positive. Ces chefs d'État ont condamné toutes les activités des dissidents dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano et sont convenus d'oeuvrer collectivement pour mettre fin aux menées des groupes armés qui opèrent dans cette sous-région. Ils sont également convenus de rester en contact les uns avec les autres et d'organiser une réunion de suivi à Rabat. Les 6 et 7 mars, les ministres des affaires étrangères et de la sécurité de ces trois pays se sont rencontrés à Freetown pour débattre des modalités d'application des décisions prises par leurs dirigeants à Rabat. Les ministres ont recommandé qu'un comité constitué d'experts juridiques des trois pays se réunisse en mars à Freetown pour concevoir un cadre juridique propre à régler la question des groupes dissidents. Ils ont également confié pour mission à un comité technique de commencer à donner effet à la décision de déployer des groupes mixtes de sécurité le long de leurs frontières communes.

6. Le 10 février, mon Représentant spécial, Oluyemi Adeniji, s'est rendu à Abuja, où il a communiqué au secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et au Président Olusegun Obasanjo du Nigéria des informations relatives à l'achèvement du processus de désarmement et à la préparation des élections. Au cours de ces réunions, il a prié instamment les pays membres de la CEDEAO de contribuer à la réinsertion des ex-combattants en Sierra Leone. Durant les discussions avec les membres du secrétariat de la CEDEAO, il a été convenu que mon Représentant spécial présenterait le rapport final du Comité mixte du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à la prochaine réunion du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO.

III. Situation militaire et conditions de sécurité

7. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité sont restées stables en Sierra Leone pendant la période considérée. Cependant, les 19 et 20 décembre, des accrochages violents ont eu lieu entre ex-combattants de la Force de défense civile et du RUF à propos de droits d'extraction dans le district de Kono. Treize personnes auraient été tuées et 40 autres blessées durant ces affrontements. Ces violences ont entraîné un déplacement massif de la population locale, dont certains éléments avaient déjà été déplacés dans le passé. Les troupes de la MINUSIL sont parvenues à calmer la situation et ont fourni une assistance en matière de transport lors du retour de ces personnes vers leurs villages d'origine.

8. Au cours de la période considérée, l'armée sierra-léonaise a étendu son déploiement aux districts de Kailahun et de Kono afin d'assurer la sécurité aux frontières du pays. Elle a en outre poursuivi la consolidation de son déploiement dans les zones stratégiques de Makeni, Magburaka, Masingbi et Lunsar. Le Gouvernement a annoncé que, à compter du 1er avril, l'armée serait rebaptisée Forces armées de la République de Sierra Leone.

Déploiement de la Mission

9. Les troupes de la MINUSIL vont continuer d'effectuer des patrouilles de grande visibilité dans l'ensemble du pays afin de prévenir les actes de violence et de rassurer la population. Compte tenu de l'escalade des combats au Libéria, la Mission a également renforcé le nombre de ses patrouilles terrestres et aériennes le long de la frontière entre la Sierra Leone et le Libéria.

10. À l'heure actuelle, la MINUSIL se concentre sur la mise en oeuvre de la première phase de son concept d'opérations militaires de l'an 2002, dont le principal objectif est d'assurer la sécurité au cours des élections à venir. À cette fin, la Mission a étendu son déploiement et elle est désormais présente dans 39 sites répartis sur l'ensemble du pays. Au cours de la deuxième phase, qui devrait débiter prochainement, la MINUSIL a l'intention d'étendre encore son déploiement, sur une base temporaire, afin d'être présente dans le plus de sites possible au cours de la période électorale. Durant la troisième phase, qui débutera après les élections, la MINUSIL s'emploiera à

assurer un climat de sécurité durant la période postélectorale, qui sera déterminante. Sur l'ensemble de la période, la MINUSIL agira en coordination étroite avec la police et l'armée sierra-léonaises. À cet égard, un protocole a été récemment adopté, qui définit clairement les responsabilités de chaque partie concernée en matière de sécurité, et qui met l'accent sur la primauté des activités de la police sierra-léonaise. La planification des phases ultérieures, qui devraient intervenir plus tard en 2002, est déjà en cours : la priorité ira alors à une évaluation soignée de la situation en matière de sécurité dans le prolongement des élections et à l'ajustement progressif de l'ampleur, de la composition et du déploiement de la composante militaire de la MINUSIL.

11. J'ai le regret d'informer le Conseil que six soldats du contingent zambien de la MINUSIL ont été tués lors d'un accident tragique survenu le 5 janvier, alors qu'ils manipulaient des munitions collectées dans le district de Kenema au cours du processus de désarmement. Douze autres ont été gravement blessés. Ces pertes sont d'autant plus désolantes que le processus de désarmement touchait à sa fin et qu'il s'agit du seul accident grave survenu dans le cadre d'un programme durant lequel des quantités considérables de munitions instables ont été manipulées. La Mission est en train de rendre plus strictes les procédures qui régissent la manipulation des munitions, en particulier de celles qui n'ont pas explosé. Je souhaite rendre hommage à tous les soldats des Nations Unies qui ont perdu la vie au service de la paix en Sierra Leone durant la période considérée.

IV. Désarmement, démobilisation et réinsertion

Désarmement et démobilisation

12. Le Comité mixte du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), où sont représentés la MINUSIL, le Gouvernement sierra-léonais et le RUF, réuni le 17 janvier, a déclaré que le processus de désarmement était achevé. Par la suite, des cérémonies marquant la fin de la guerre, avec destruction d'armes, ont eu lieu à Lungi et dans les chefs-lieux de provinces de Bo, Makeni et Kenema.

13. Entre le 18 mai 2001, date de la reprise du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et le 17 janvier 2002, date de son

achèvement officiel, au total 47 076 combattants (19 183 membres du RUF, 27 695 de la FDC et 198 de l'AFLC/ex-SLA). Durant la même période, 15 840 armes les plus diverses et 2 millions de munitions ont été collectées. Avant la reprise du programme en mai 2001, au total 11 824 armes ont été collectées durant les deux phases du désarmement, entre octobre et décembre 1998, puis entre novembre 1999 et mai 2000. La MINUSIL a jusqu'à présent détruit au total 24 944 armes, dont 10 800 collectées avant mai 2001. Certaines de ces armes ont été transformées en outils, dans le cadre d'un projet réalisé conjointement par la MINUSIL et par la coopération allemande (GTZ). Les troupes britanniques déployées en Sierra Leone ont aidé la MINUSIL à détruire les munitions susceptibles d'exploser à Tongo dans le district de Kenema.

14. Le programme spécial de collecte volontaire d'armes (essentiellement des fusils de chasse) que détient la population civile a été mené par la police sierra-léonaise avec l'aide de la MINUSIL et devrait être achevé à la mi-mars. Au 7 mars, on avait ainsi collecté 8 536 armes et 33 968 munitions. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se dispose à financer un projet de suivi relevant du fonds d'affectation spéciale pour la collecte des petites armes, dont le but est d'aider durablement la police sierra-léonaise à se doter des capacités nécessaires pour résoudre le problème de la détention illégale d'armes. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, le Secrétariat se prépare à dépêcher une mission d'évaluation globale du désarmement en Sierra Leone. On se souviendra qu'un nombre considérable d'armes et d'équipement pris par le RUF à la MINUSIL et au Groupe d'observation militaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) n'ont toujours pas été retrouvés. La mission d'évaluation devra notamment examiner cette question. Je suis reconnaissant aux pays donateurs d'avoir accepté de financer cette importante activité.

Réinsertion des ex-combattants

15. Le financement du programme de réinsertion géré par le Gouvernement demeure insuffisant, alors qu'on estime les besoins à 13 480 000 de dollars en 2002. Pourtant, tous les combattants désarmés ont reçu une première indemnité destinée à faciliter leur réinsertion dans leur village d'origine. À ce jour, 17 951 ex-combattants ont ainsi été intégrés à la faveur de divers projets de réinsertion rapide : 4 552 dans l'agriculture,

5 331 en vue d'une formation professionnelle, 3 871 dans l'enseignement scolaire, 3 240 en apprentissage auprès de divers artisans, 589 dans les travaux publics et 368 dans des actions de réinsertion des enfants. En outre, 1 723 ex-combattants (1 028 du RUF, 632 de la FDC et 63 du Conseil révolutionnaire des forces armées ou de l'ex-armée sierra-léonaise) ont jusqu'à présent été sélectionnés pour une réincorporation dans l'armée sierra-léonaise. Faute de financement, l'absence des services publics dans la plupart des régions de l'est et du nord du pays a également ralenti ce programme de réinsertion. La MINUSIL, le PNUD et la coopération britannique (DFID) réalisent des projets de fortune dans le but d'occuper les ex-combattants dans des zones potentiellement instables comme les districts de Kono et de Kailahun.

V. Gouvernance et stabilisation

Rétablissement de l'autorité de l'État

16. Comme le désarmement est achevé, le Gouvernement a pris de nouvelles mesures pour rétablir son autorité sur tout le territoire du pays. Les chefs suprêmes et autres chefs sont revenus dans tous les districts à l'exception de celui de Kailahun, où le désarmement n'a été achevé qu'à la mi-janvier. Le retour des administrateurs de district de la capitale, Freetown, dans les zones qui naguère encore étaient contrôlées par le RUF dans le nord et l'est du pays est également en cours. Durant la période considérée, les administrateurs de district sont rentrés dans les districts de Kono, de Koinadugu et de Tonkolili. Les tribunaux de grande instance de Kanema et de Bo, ainsi que le tribunal de première instance de Port Loko ont été rouverts. La police sierra-léonaise a déployé ses hommes dans tous les districts, bien qu'en petit nombre, et, progressivement, les administrateurs des ministères techniques retrouvent leur poste.

17. Cependant, le Gouvernement sierra-léonais continue à se heurter à un grave manque de capacité dans ce qu'il fait pour rétablir l'administration civile et les services publics dans tout le pays. En particulier, le manque de personnel qualifié, le fait que les équipements ont été détruits, ainsi que le manque de matériel de bureau et de télécommunication et de moyens de transport pour assurer le retour des fonctionnaires, figurent parmi les raisons principales qui empêchent de rétablir plus rapidement l'autorité de l'État. Pour le rétablissement des services publics de

base dans les districts qui sont depuis peu accessibles, les besoins immédiats ont été recensés et communiqués à la mission des donateurs qui s'est rendue en Sierra Leone au début de février 2002. Le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies ainsi que la coopération britannique (DFID) ont continué à aider le Gouvernement sierra-léonais à résoudre certains de ses problèmes de capacité.

18. Dans l'intervalle, les comités du logement créés dans certains districts ont joué un rôle majeur dans le règlement des différends relatifs à des immeubles occupés illégalement par d'ex-combattants du RUF. Des efforts sont en cours pour créer des comités semblables dans d'autres districts également touchés. La MINUSIL a facilité des rencontres entre les anciens cadres du RUF et les chefs suprêmes traditionnels pour résoudre les problèmes que posent la propriété, la collecte des taxes locales sur les marchés, l'exploitation illégale des mines et le statut des chefs provisoires désignés par le RUF durant le conflit.

19. Le Gouvernement sierra-léonais a commencé à appliquer une nouvelle politique dont le but est de contrôler l'exploitation artisanale des diamants. À cet effet, des comités miniers de district, avec la participation des collectivités locales, délivrent des licences d'exploitation des diamants. En outre, les autorités ont également entamé des négociations avec les détenteurs de concession afin de remettre en état les équipements des mines industrielles de kimberlite. Elles étudient aussi les possibilités de commercialiser et d'exporter les diamants en s'inspirant des conclusions d'une étude qui a été financée par la coopération britannique (DFID). L'adoption rapide d'un régime détaillé et fonctionnel ou l'extraction et la vente des diamants est d'importance décisive pour la viabilité économique et la stabilité du pays à long terme. Faute d'un tel régime, il existe un risque très grand de voir réapparaître l'exploitation incontrôlée et le commerce illégal des diamants, qui risquent de déstabiliser à nouveau la Sierra Leone.

Le relèvement

20. Le Comité national de redressement a continué à dépêcher des missions d'évaluation, moyen qui est utilisé pour fixer les priorités et mobiliser les ressources en faveur de l'effort de relèvement en cours. À l'aide de ces études, des stratégies de relèvement des districts et une stratégie provisoire de relèvement national ont été rédigées. Cette dernière porte sur les

principaux aspects de la transition des opérations de secours à un véritable relèvement. Elle privilégie les mesures à prendre immédiatement, en particulier celles qui cherchent à rétablir l'autorité de l'État et à reconstituer les services indispensables, dont le but est de poser les bases d'un développement social et économique réel. La stratégie prévoit également que le Gouvernement, les donateurs et les organisations non gouvernementales adopteront une démarche coordonnée, et elle pose les grandes lignes d'une aide au relèvement.

21. Au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la Sierra Leone, la MINUSIL a financé la construction d'un dortoir pour les stagiaires de l'école de police ainsi que deux commissariats de police à Koidu et dans la zone ouest, avec des fonds fournis par le Gouvernement japonais. D'autres commissariats de police sont en cours de remise en état à Kambia, Kabala, Daru et Moyamba Lunsar au moyen de fonds fournis par le DFID, et, à Lunsar par une contribution norvégienne. À ce jour, l'Allemagne, le Canada, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède ont apporté de généreuses contributions à ce Fonds d'affectation spéciale. D'autres donateurs tels que le DFID, l'Union européenne et le PNUD ont apporté de substantielles contributions en vue de la remise en état des routes et de l'appareil administratif du pays.

VI. Élections

22. La préparation des élections présidentielles et parlementaires, prévues pour le 14 mai 2002, s'est poursuivie au cours de la période considérée. Le 22 janvier, le Parlement a adopté le projet de loi créant la Commission électorale nationale et le 31 janvier, il a adopté un amendement à la loi électorale portant le nombre de parlementaires de 80 à 124, dont 112 sièges réservés à des parlementaires élus et 12 à des chefs suprêmes, et prévoyant la création du système électoral fondé sur les districts décrit au paragraphe 38 de mon précédent rapport (S/2001/1195), huit sièges étant affectés à chacun des 14 districts.

23. L'inscription sur listes électorales s'est déroulée dans le calme du 24 janvier au 10 février. La Commission électorale nationale a prorogé la période d'inscription de trois jours, mais certains estimaient qu'il aurait fallu la proroger à nouveau aussi longtemps que possible afin qu'un maximum de personnes puisse

s'inscrire. Pendant cette période, la Commission a dû faire face à des problèmes logistiques, techniques et administratifs, allant du manque d'informations des électeurs au décaissement tardif des fonds et au refus de certains responsables des inscriptions d'effectuer leur travail en raison de malentendus au sujet de leur rémunération.

24. La collecte des formulaires d'inscription a pris fin le 20 février, mais le traitement de ces formulaires a pris plus de temps que prévu du fait qu'un grand nombre d'entre eux étaient tachés, et en raison des coupures fréquentes d'électricité. Par conséquent, la présentation du registre provisoire des électeurs a dû être reportée d'une semaine, c'est-à-dire du 9 au 13 mars. La Commission électorale nationale a alors annoncé que le nombre total d'électeurs inscrits sur les listes s'élevait provisoirement à 2 276 518, contre 1 566 000 en 1996.

25. La publication du registre des électeurs permettra non seulement à ces derniers de vérifier si leurs noms y figurent effectivement mais également de vérifier la véracité des allégations d'inscriptions de mineurs et d'inscriptions multiples d'électeurs. Des observateurs de groupes locaux de la société civile ainsi que du Secrétariat du Commonwealth et de l'Union européenne ont suivi le processus d'inscription sur les listes. Les cartes d'identité des électeurs potentiels sont actuellement préparées et envoyées à leurs titulaires et les centres de photos créés dans tout le pays à cette fin devraient rester ouverts jusqu'au 30 mars.

26. La Commission électorale nationale a annoncé que les réfugiés qui revenaient en Sierra Leone pourraient, à partir de la mi-avril, s'inscrire sur les listes électorales dans les camps de transit sous réserve de posséder la carte d'identité délivrée par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) confirmant leur statut. Toutefois, un grand nombre de réfugiés en provenance du Libéria ont déjà rejoint leurs villages d'origine, et il est par conséquent difficile de les inscrire dans les camps de transit; la Commission électorale nationale envisage donc de créer des unités mobiles d'inscription. Une mission composée de représentants de la Commission, du HCR et de la MINUSIL s'est rendue dans les camps en Guinée du 2 au 7 février afin d'informer les réfugiés sierra-léonais de la situation dans leur pays et de la préparation des élections.

27. En ce qui concerne les personnes déplacées, ceux qui retourneront dans leur district d'origine avant les élections pourront demander à ce que leur dossier d'inscription sur les listes électorales y soit transféré. Toutefois, la Commission électorale nationale n'a pas encore annoncé la procédure de vote pour les personnes déplacées qui se trouveront encore dans les camps le jour de l'élection.

28. Entre-temps, les partis politiques continuent à préparer les élections, et 23 partis au total ont été enregistrés. Comme indiqué précédemment, le 1er mars le Président Kabbah a annoncé la levée de l'état d'urgence permettant ainsi aux divers partis de faire campagne. Le RUF a ouvert un bureau régional dans la capitale provinciale de Kenema, remplissant ainsi toutes les conditions requises pour être inscrit en tant que parti politique mais n'en a pas encore fait la demande. Le 14 février, j'ai reçu une lettre du dirigeant du RUF, Issa Sesay, demandant la levée de l'interdiction de voyager imposée aux responsables du Front et l'aide de la communauté internationale pour le transformer en un véritable parti politique. L'ancien dirigeant du Conseil révolutionnaire des forces armées, le lieutenant-colonel (c. r.) Johnny Paul Koroma, a renoncé à son poste de président de la Commission pour le renforcement de la paix créée en application de l'Accord de paix de Lomé et a rejoint le Parti de la paix et de la libération.

29. Lors d'une réunion avec le corps diplomatique tenue à Freetown le 1er mars, 11 partis politiques d'opposition ont une nouvelle fois critiqué le système électoral fondé sur les districts et demandé à ce que les élections soient reportées à novembre 2002 et à ce que soit constitué un gouvernement intérimaire. Compte tenu des progrès déjà réalisés en ce qui concerne les préparatifs des élections, il ne devrait pas être donné suite à ces demandes. Toutefois, il importe que la Commission électorale nationale maintienne le dialogue avec les partis politiques de façon à ce que le processus électoral inspire davantage confiance.

Préoccupations et problèmes

30. Le programme d'inscription des électeurs a révélé au grand jour les problèmes opérationnels auxquels doit toujours faire face la Commission électorale nationale et qu'il convient de régler pour ne pas gêner le bon déroulement d'activités essentielles le jour des élections. En particulier, il est indispensable de bien planifier tous les aspects de l'opération, de faire en

sorte que le siège de la Commission puisse communiquer avec les bureaux dans les districts, que le Gouvernement mette en temps voulu à la disposition de la Commission les fonds nécessaires, d'assurer l'éducation des électeurs et de fournir au personnel sur le terrain l'équipement et la formation dont il a besoin. La MINUSIL et d'autres partenaires redoublent d'efforts afin d'aider la Commission à résoudre ces importants problèmes.

31. Divers groupes de la société civile et des partis politiques continuent de regretter l'absence de dialogues avec la Commission électorale nationale, qui n'a organisé que trois réunions à leur intention au cours de la période considérée. La MINUSIL et d'autres partenaires extérieurs continuent d'encourager la Commission à organiser davantage de consultations avec tous les intéressés. La MINUSIL a également encouragé la Commission à informer la population de son action.

Appui de l'ONU pour l'organisation des élections

32. La composante de la MINUSIL chargée de participer à l'organisation des élections a été constituée. Au cours de la période considérée, la Mission a suivi de près le déroulement du processus électoral et fourni des conseils à la Commission électorale nationale quant à la façon de remédier aux insuffisances constatées. Elle a également apporté un appui logistique, en matière de sécurité et d'information pour que l'inscription des électeurs se déroule de manière coordonnée. Elle a ainsi ouvert un bureau régional de coordination dans chacune des trois provinces du pays et dans la zone occidentale (Freetown) et a aidé la Commission électorale nationale à transporter le matériel et le personnel dans les différents bureaux d'inscription du pays puis à les ramener.

33. Comme indiqué précédemment, la MINUSIL a légèrement modifié le déploiement de ses forces sur le terrain de façon à assurer la sécurité du processus électoral. Ses responsabilités en la matière et celles de la police sierra-léonaise ont été définies, et des mécanismes de liaison ont été mis en place afin de permettre à la police de faire appel à la Mission en cas de besoin. L'efficacité des dispositifs de sécurité prévus pour le jour des élections est actuellement testée.

34. Les conseillers de la police civile et la composante militaire de la MINUSIL ont continué d'aider la police sierra-léonaise à préparer des directives opérationnelles pour la sécurité des élections. Conformément aux dispositions de la résolution 1389 (2002) du Conseil, la Mission a mis en place 30 conseillers de police civile supplémentaires qui seront chargés de diverses tâches en rapport avec les élections, et notamment d'aider la police sierra-léonaise à s'acquitter de ses propres tâches en la matière et à élaborer et à appliquer un programme de formation pour son personnel. Il sera peut-être nécessaire de faire encore appel à ces conseillers après les élections de façon à renforcer certains aspects essentiels du soutien apporté par la MINUSIL à la police sierra-léonaise.

35. La MINUSIL a également fourni un appui technique en matière d'information et des moyens à la Commission électorale nationale pour faciliter la diffusion d'informations sur la procédure d'inscription sur les listes électorales. Elle a en outre aidé la Commission à préparer des logos et des affiches et à assurer la formation du personnel chargé des campagnes d'information. Elle continuera à fournir un appui au cours des prochaines phases et a notamment mis en place un groupe d'information sur les élections afin d'intervenir plus efficacement dans ce domaine.

36. Radio MINUSIL, qui émet 24 heures sur 24, a diffusé dans tous ses programmes, y compris ses programmes quotidiens d'information diffusés en anglais et dans les langues locales, des informations sur la procédure d'inscription et la possibilité de consulter le registre provisoire des électeurs. Elle procède actuellement aux essais de ses nouveaux émetteurs, qui lui permettront bientôt de couvrir la totalité du pays. Par ailleurs, et toujours dans la perspective des élections, elle a diffusé des messages simples d'éducation civique.

Appui fourni par d'autres partenaires

37. La Fondation internationale pour les systèmes électoraux a continué de détacher des conseillers techniques auprès de la Commission électorale nationale et de lui fournir du matériel et de l'équipement. Le National Democratic Institute, organisation non gouvernementale des États-Unis, ainsi que la Westminster Foundation for Democracy, qui est financé par le Royaume-Uni, mènent à Freetown divers projets à l'intention de l'ensemble des partis politiques.

Depuis mon dernier rapport, les Gouvernements canadien et allemand ont annoncé des contributions au Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour les élections en Sierra Leone. Ce fonds sera également utilisé pour faciliter la participation d'observateurs de la CEDEAO et de l'OUA et organiser des formations à l'intention des observateurs locaux et des représentants des partis politiques.

VII. Droits de l'homme

38. La fin du programme de désarmement du RUF, de la Force de défense civile et du Conseil révolutionnaire des forces armées/ex-armée sierra-léonaise s'est traduite par une amélioration générale de la situation des droits de l'homme en Sierra Leone. Toutefois, l'accès à de nouvelles zones situées dans l'est du pays a apporté de nouvelles preuves des atrocités commises durant le conflit. La MINUSIL a ouvert des enquêtes sur les abus des droits de l'homme et les atteintes graves au droit humanitaire international dans les districts de Kono et de Kalaihun. Plusieurs charniers ont été découverts dans un village au nord de Koidu. L'arrivée récente de l'armée sierra-léonaise à Kalaihun a permis de découvrir l'existence dans le district des « maisons d'exécution » où des civils auraient été torturés et tués. Il importe de préserver ces sites et ces preuves en attendant de pouvoir entreprendre une véritable étude scientifique. La MINUSIL a également recueilli les témoignages de victimes amputées pendant le conflit. Elle est en train de constituer une base de données afin de cartographier les zones de conflit et partagera l'expérience acquise en la matière avec les organisations locales de protection des droits de l'homme.

39. Les conditions d'incarcération par la police se sont d'une manière générale améliorées au cours de la période considérée. Toutefois, la lenteur avec laquelle de nouveaux tribunaux sont créés et la mauvaise qualité du travail des fonctionnaires de justice dans de nombreux districts ont lourdement pénalisé l'administration de la justice et le respect du droit. Afin de continuer à suivre de près la situation, la MINUSIL a ouvert un troisième bureau régional des droits de l'homme à Port Loko.

Protection des femmes et des enfants

40. Une fois le processus de désarmement achevé, les spécialistes des droits de l'homme de la MINUSIL ont

abordé le problème des ex-enfants soldats et des femmes enlevées dans le district de Kailahun et qui ne sont pas revenues dans leur communauté d'origine. Ils ont également ouvert des enquêtes au sujet des anciens enfants combattants qui seraient désormais contraints de travailler dans les mines de diamants du gisement de Tongo, dans le district de Kenema. Si, parmi les femmes enlevées, aucune n'a manifesté clairement son désir de partir, la plupart des enfants enlevés travaillant dans les mines ont déclaré vouloir rejoindre leur famille. Une délégation du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) s'est rendue en Sierra Leone du 21 au 25 janvier afin d'étudier plus en détail l'impact de la guerre sur les femmes.

41. Des groupes de femmes enlevées dans les districts de Kono, Bombali, Port Loko et Tonkolili et abandonnées par leurs ravisseurs ont commencé à participer à des projets de réintégration communautaire entrepris par des organismes de protection de l'enfance afin de faciliter le retour et la réintégration des enfants dans leur famille. Suite au processus de désarmement, le nombre d'enfants des rues à Freetown et dans les capitales provinciales de Bo, Kenema et Makeni est en hausse. Le 28 février, la MINUSIL a entrepris la rédaction du rapport le plus complet à ce jour sur l'incidence et les effets des violences sexuelles dues à la guerre en Sierra Leone, en s'appuyant pour ce faire sur les travaux de recherche entrepris par Physicians for Human Rights, organisation non gouvernementale basée aux États-Unis, avec l'appui de la MINUSIL.

42. La MINUSIL a mis au point un programme permanent de formation destiné à sensibiliser l'ensemble des contingents à la question des droits des femmes et des enfants. Dans le cadre de ce programme, les spécialistes des droits de l'homme de la Mission ainsi que le Conseiller à la protection de l'enfance assurent la formation des soldats de maintien de la paix lors de leur préparation. En outre, le Service de la formation et de l'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix mène une politique énergique destinée à améliorer la formation des soldats à ces questions. Il a élaboré un module destiné aussi bien aux soldats de maintien de la paix qu'aux membres de la police civile et qui a déjà été utilisé par quatre missions, dont la MINUSIL.

43. Comme indiqué dans mon neuvième rapport au Conseil de sécurité (S/2001/228), des allégations d'exploitation sexuelle de mineurs et de filles par le

personnel des Nations Unies ont été signalés à la MINUSIL au début de 2001. La Mission a ouvert une enquête, mais aucun cas précis n'a été porté à son attention. En janvier 2002, l'UNICEF et Caritas-Makeni ont signalé à mon Représentant spécial plusieurs cas d'exploitation sexuelle de mineurs par des soldats de maintien de la paix qui se seraient produits à Kabala, Bo et Lungi. Le 23 février, le Conseiller en matière de protection de l'enfance et la Section des droits de l'homme de la MINUSIL ont engagé un programme de surveillance des soldats de maintien de la paix à Lungi. Une enquête sera menée avec l'UNICEF et Caritas-Makeni au sujet des cas précis signalés à Lungi, Kabala et Bo.

44. Le 26 février, une mission d'évaluation menée en commun par le HCR et Save the Children-UK a publié un rapport selon lequel du personnel des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales aurait participé à l'exploitation sexuelle d'enfants et de fillettes dans des camps de réfugiés en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Mon porte-parole a rappelé le 27 février que la politique de l'ONU en la matière était une politique de tolérance zéro. Je ferai en sorte que les enquêtes du Bureau des services de contrôle interne soient menées rapidement et dans la transparence, et j'ai donné pour instructions à tous les organismes des Nations Unies d'engager rapidement des mesures disciplinaires à l'encontre de tout fonctionnaire qui aurait participé à de tels actes inacceptables.

45. La MINUSIL a publiquement invité tous ceux concernés à lui communiquer toute information complémentaire qui pourrait l'aider à mener son enquête. Récemment, l'adjoint du commandant de la force militaire a fait la tournée de tous les contingents sur le terrain afin de bien faire comprendre à quel point il importait d'avoir un comportement irréprochable et de respecter strictement le code de conduite à l'attention des soldats de maintien de la paix. En outre, les commandants des contingents ont été réunis à Freetown où il a été fait clairement comprendre qu'ils étaient personnellement responsables du comportement de leurs hommes. La MINUSIL a en outre décidé de créer immédiatement auprès de chaque unité des comités spéciaux de protection de l'enfance chargés de surveiller le comportement du personnel de la Mission. Elle mettra également en place des mécanismes de coordination avec les comités régionaux de protection

de l'enfance mis en place par le Gouvernement afin de recueillir des informations sur les abus présumés.

Commission de la vérité et de la réconciliation

46. Le 3 janvier, mon Représentant spécial a communiqué au Président Kabbah les noms des quatre commissaires nationaux proposés pour la Commission de la vérité et de la réconciliation, le Haut Commissaire aux droits de l'homme ayant soumis pour sa part les noms des trois commissaires internationaux. Parallèlement, en coopération avec des organisations non gouvernementales locales et internationales, la MINUSIL a poursuivi ses activités de sensibilisation concernant la Commission de la vérité et de la réconciliation.

47. Une mission de planification du Haut Commissariat aux droits de l'homme s'est rendue en Sierra Leone du 13 au 17 janvier pour examiner avec les autorités du pays, la MINUSIL et d'autres partenaires les aspects pratiques de la mise en place de la Commission de la vérité et de la réconciliation. À l'issue de cette visite, le Secrétaire exécutif intérimaire de la Commission a été nommé. Le secrétariat intérimaire devrait commencer ses travaux avant la fin mars 2002. Le 21 janvier, le Haut Commissariat aux droits de l'homme a lancé un appel aux donateurs afin qu'ils contribuent financièrement au budget de la Commission de la vérité et de la réconciliation, qui se monte à 10 millions de dollars pour les 15 premiers mois.

Tribunal spécial

48. Les objectifs généraux de la récente mission de planification en Sierra Leone avaient été présentés dans mon deuxième rapport (S/2001/1195, par. 71 et 72). Le rapport de cette mission sera publié sous la cote S/2002/246. Au cours de sa visite en Sierra Leone, la mission a consacré une part importante de son temps à étudier, avec les autorités, les ONG et d'autres instances sierra-léonaises, les possibilités locales de contributions à la création et au fonctionnement du Tribunal spécial. En dépit des efforts déployés, il est apparu clairement que les ressources étaient insuffisantes, voire pour l'essentiel inexistantes. Compte tenu du budget de fonctionnement très serré du Tribunal spécial mais également de la nécessité pour celui-ci de se mettre au travail dès que possible, il était inévitable que l'on se tourne vers le potentiel offert par la présence de la MINUSIL.

49. La Mission de planification a conclu, premièrement, que la MINUSIL pourrait apporter son aide dans des secteurs d'importance cruciale du point de vue du soutien logistique, et dans les domaines de l'administration du personnel, des finances, des communications, des transports et de la passation des marchés. Dans chacun de ces domaines, l'infrastructure administrative de la MINUSIL est déjà bien rodée et, sous réserve qu'il soit entendu que l'assistance fournie par celle-ci le sera sur la base d'un remboursement ultérieur dans les quelques cas où la MINUSIL devra procéder à des recrutements supplémentaires pour compléter les moyens dont elle dispose, ce personnel placé sous son autorité ne devrait rien lui coûter. Il serait donc logique de faire appel à cette infrastructure bien implantée pour certains aspects essentiels du fonctionnement de ces deux organes et de tirer ainsi le meilleur parti du financement fourni par les États Membres.

50. En outre, la MINUSIL devrait être en mesure de fournir au Procureur les éléments de preuve réunis par sa section des droits de l'homme ou provenant d'autres sources locales et de faire profiter le Tribunal spécial et la Commission de la vérité et de la réconciliation de sa grande expérience de la conduite de campagnes locales de sensibilisation.

VIII. Aspects humanitaires

Consultations des donateurs

51. Du 4 au 8 février, des représentants des 12 institutions et pays donateurs se sont rendus en Sierra Leone en vue de consultations avec le Gouvernement, les organes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales et nationales. L'objectif principal de ces consultations était d'inventorier les besoins humanitaires du pays présentés dans la procédure d'appel global pour 2002 et de mobiliser des ressources pour la réinstallation et la réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés. En outre, ces consultations visaient à sensibiliser plus encore les donateurs à la nécessité d'une assistance durable pour la relance après le conflit et la transition vers un développement durable. Les donateurs ont réaffirmé leur attachement à continuer à apporter leur soutien à la Sierra Leone au-delà des élections.

Réfugiés et rapatriés

52. On compte actuellement dans les camps de la sous-région environ 107 000 réfugiés sierra-léonais bénéficiant de l'aide du HCR, auxquels il faut ajouter environ 80 000 réfugiés non enregistrés vivant en dehors des camps. Depuis septembre 2000, le HCR a aidé à retourner dans leur pays 68 698 réfugiés, qui sont venus s'ajouter aux dizaines de milliers d'autres personnes revenues par leurs propres moyens. Le HCR a, au total, aidé 17 846 personnes rapatriées ou déplacées à se réinstaller dans leurs régions d'origine.

53. Comme il a été indiqué précédemment, le conflit armé au Libéria a provoqué, depuis la mi-décembre 2001, de nouveaux afflux de réfugiés libériens et de Sierra-Léonais retournant dans leur pays. Ainsi a-t-on décompté pour le mois de décembre l'arrivée de 2 000 réfugiés libériens et 3 000 Sierra-Léonais. Au 6 mars, plus de 10 700 Libériens et 7 400 Sierra-Léonais avaient été enregistrés par les services d'immigration au principal point de passage, celui de Jendema, dans le sud de la Sierra-Leone. À Buedu et Koindu, dans l'est, on a enregistré depuis la fin janvier 2002, l'arrivée d'environ 1 600 autres réfugiés libériens.

54. Le HCR et le Gouvernement sierra-léonais s'efforcent de sensibiliser les réfugiés libériens des zones frontalières de Kailahun et Jendema aux risques qu'il y a à rester dans ces zones et à la volonté du Gouvernement de les voir se rendre dans les camps du district de Bo. À la demande du HCR, la MINUSIL a organisé pour les réfugiés et les rapatriés un système de navette entre ces zones frontalières et les districts de Bo et de Kenema. Actuellement, le HCR apporte son aide aux 5 835 réfugiés accueillis dans le camp de Jimi Bagbo et des installations temporaires en cours de transformation en camps de réfugiés. Ils viennent s'ajouter aux 7 000 personnes qui s'étaient déjà réfugiées en Sierra Leone au cours des 10 dernières années.

55. Le rapatriement des réfugiés sierra-léonais par bateau à partir de la Guinée se poursuit avec l'aide du HCR à raison de 500 par semaine. Ce nombre devrait être porté à 1 500 d'ici à la mi-mars, lorsque le transport par la route sera possible, une fois ouvert le poste frontière de Kambia. L'aide au rapatriement à partir du Libéria a commencé le 13 février; au 26 février, 1 741 réfugiés avaient été rapatriés. Un petit nombre de Sierra-Léonais réfugiés dans d'autres pays de la sous-région a également été rapatrié.

Réinstallation des personnes déplacées

56. En janvier 2002, le nombre de personnes déplacées enregistré bénéficiant de l'aide d'institutions des Nations Unies était de 204 000. La réinstallation des personnes déplacées est menée par étapes. Dans le cadre de la première phase, réalisée en décembre 2001, 4 000 déplacés et 13 000 rapatriés installés dans des camps ou des villages d'accueil du district de Port Loko ont été réinstallés dans les districts de Kambia et de Port Loko. La réinstallation dans les districts de Kambia, Port Loko et Bombali des personnes déplacées se trouvant dans les districts de Freetown et de Tonkolili a commencé en février 2002, dans le cadre de la deuxième phase.

57. Avec l'achèvement du désarmement, les districts de Koinadugu, Tonkolili, Bombali, Kono et une partie du district de Kailahun ont été déclarés sûrs pour la réinstallation. Durant la troisième phase, plus de 260 000 déplacés ou rapatriés auront besoin d'une aide sous forme de transports et de produits alimentaires et non alimentaires pour leur réinstallation dans ces régions. Cette phase devrait être déjà bien engagée avant le début de la saison des pluies et les élections. La communauté humanitaire a pris contact avec la MINUSIL en vue d'une aide pour le transport des déplacés vers leurs régions d'origine. Le PAM a indiqué que s'il ne recevait pas immédiatement les contributions nécessaires pour combler le déficit de 25 000 mégatonnes il pensait se trouver en rupture de stocks de produits alimentaires pendant la période critique du mois de juillet.

VIH/sida

58. Depuis mon dernier rapport et conformément à la résolution 1308 (2002) du Conseil de sécurité, la MINUSIL a poursuivi auprès du personnel militaire et civil son travail de sensibilisation à l'impact du VIH/sida. Un certain nombre de membres du personnel de maintien de la paix ont participé aux programmes de formation des formateurs de la Mission, qui a pour objet de transmettre à ce personnel des connaissances sur les questions relatives au VIH/sida en vue d'une sensibilisation par des représentants qualifiés.

IX. Évolution de la situation économique

59. Au cours de la période considérée, le redressement économique de la Sierra Leone s'est poursuivi. L'amélioration des conditions de sécurité, le renforcement de la confiance des consommateurs et des investisseurs, une liberté de circulation des personnes et des marchandises nettement plus grande, l'intensification des activités de réinstallation et de reconstruction, l'augmentation de la production agricole, l'augmentation des importations financées par des donateurs et la forte croissance du commerce intérieur sont autant de facteurs qui ont contribué à des tendances économiques généralement positives. Les politiques budgétaires et monétaires ont permis de maintenir l'inflation à 3,4 % en 2001, malgré une saine dépréciation du leone, qui a perdu 30 % de sa valeur alors qu'il n'avait cessé de s'apprécier en 2000. Les exportations amorcent aussi une reprise. La valeur des exportations enregistrées (qui avait atteint 6 millions de dollars en 1999 et 13 millions de dollars en 2000) est passée à 26 millions de dollars en 2001, 90 % de ces exportations (soit une valeur de 24 millions de dollars, contre 10 millions en 1999) étant constituées des diamants soumis au régime des certificats d'origine. La valeur des exportations ajustées en fonction des données relatives aux importations de diamants fournies par les partenaires commerciaux de la Sierra Leone est passée de 61 millions de dollars en 1999 à 120 millions en 2001. Toutefois, d'importants apports d'aide ont permis aux importations d'augmenter de 34 % en 2001 et ont contribué à porter le déficit de la balance des paiements courants à 29 % du PIB.

60. Malgré cette évolution positive, la situation économique générale reste précaire. À la fin 2000, la valeur actuelle nette de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, soit 1,2 milliard de dollars, représentait 133 % du PIB et 757 % des exportations. Par ailleurs, en mars 2002, dans le cadre de l'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, la Sierra Leone a atteint le « moment de la prise de décisions », ce qui lui donne droit à un allègement provisoire de sa dette. Les mesures d'allègement deviendront permanentes si la Sierra Leone continue, au cours des quelques prochaines années, à obtenir de bons résultats dans le cadre de la Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance du FMI, et remplit les conditions pour atteindre le « point d'achèvement ». Avec une

assistance accrue au titre de l'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, le rapport entre le service de la dette et les exportations pourrait être ramené de 74 % en 2001 à 5 % en 2005. Les économies réalisées au titre du service de la dette seraient d'environ 37 millions de dollars par an entre 2002 et 2005 (5 % du PIB prévu par an).

X. Aspects financiers

61. Par sa résolution 56/251 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 692 millions de dollars pour le fonctionnement de la MINUSIL du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. J'ai pour ma part présenté un budget détaillé d'un montant brut de 669 476 400 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice budgétaire 2002-2003; le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale en sont actuellement saisis pour contrôle et examen.

62. Si le Conseil de sécurité approuve la recommandation du paragraphe 70 du présent rapport concernant la prorogation du mandat de la MINUSIL, les dépenses afférentes au fonctionnement de la Mission pendant la période de prorogation seront limitées aux ressources approuvées par l'Assemblée générale.

63. Au 28 février 2002, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSIL s'élevaient à 365,4 millions de dollars et le solde des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2,1 milliards de dollars.

XI. Observations et recommandations

64. L'achèvement du processus de désarmement et le déploiement de la MINUSIL dans tout le pays ont créé un environnement sûr qui donnera aux Sierra-Léonais la possibilité de tenir des élections libres, régulières et crédibles et de se concentrer sur le relèvement et la mise en place d'institutions viables. Après plus de 10 ans d'une guerre civile féroce, il s'agit là d'une occasion unique que les Sierra-Léonais et leurs dirigeants ne peuvent se permettre de laisser échapper. Il est absolument essentiel que le Gouvernement, les anciens groupes armés, les partis politiques et la

société civile la saisissent et ramènent durablement la paix et la stabilité dans leur pays.

65. Au stade actuel des choses, la priorité absolue est de veiller à ce que les élections qui vont se tenir soient crédibles et se déroulent dans la sécurité et dans la paix. À cet égard, je trouve encourageants les progrès accomplis jusqu'ici dans la préparation des élections, avec l'assistance de la communauté internationale. L'atmosphère pacifique dans laquelle s'est déroulé l'enregistrement des électeurs augure bien des prochaines étapes du processus électoral. Toutefois, la Commission électorale nationale doit tirer les enseignements qui s'imposent de cette opération et remédier à toutes les insuffisances constatées, en particulier sur le plan de l'organisation et de la gestion. Elle doit aussi travailler en étroite coordination avec le HCR et prendre dans les meilleurs délais les dispositions nécessaires à l'enregistrement des réfugiés revenus en Sierra Leone.

66. La période de campagne électorale, qui commencera dans les semaines à venir, sera tout aussi critique. Le peuple sierra-léonais compte sur les partis politiques pour faire campagne de façon responsable et avec maturité, de sorte à préserver la stabilité actuelle. À cet égard, les partenaires internationaux ont fait des efforts louables pour veiller à ce que tous les partis politiques aient des chances égales dans le processus électoral. En particulier, il convient de féliciter le National Democratic Institute et la Westminster Foundation for Democracy pour leur action en faveur du développement des partis politiques. Je félicite aussi les Gouvernements sierra-léonais et nigérien pour l'assistance qu'ils fournissent au RUF en vue de faciliter sa transformation en parti politique. Toutefois, la Commission électorale nationale doit fonctionner de façon transparente et impartiale, et elle devrait tenir des consultations plus fréquentes avec toutes les parties prenantes, en particulier les partis politiques et les groupes de la société civile, pour que le processus électoral continue d'inspirer la confiance.

67. Il faut se féliciter des déclarations publiques dans lesquelles la direction du RUF s'est récemment dite déterminée à se transformer en parti politique et à s'inscrire dans le mouvement démocratique. Le RUF doit être encouragé à poursuivre sur cette voie constructive et à participer activement aux projets mis en oeuvre par le National Democratic Institute et la Westminster Foundation for Democracy, qui sont censés bénéficier à tous les partis politiques légitimes

du pays. Cela étant dit, la sincérité de son attachement au processus démocratique sera mesurée à l'aune de sa conduite avant, pendant et après les élections.

68. Après l'annonce des résultats des élections, il faudra suivre de près la réaction de tous les partis et faire le point des conditions de sécurité pour que le nouveau gouvernement puisse prendre ses fonctions dans la paix. À cet égard, la MINUSIL se prépare à toutes les éventualités et est déterminée à contribuer au maintien de la stabilité après les élections.

69. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent (S/2001/1195), les élections elles-mêmes ne suffiront pas à régler durablement la crise en Sierra Leone. À défaut d'institutions publiques solides dans tout le pays et d'organismes de sécurité capables de défendre le pays contre les menaces tant internes qu'externes, l'instabilité continuera de guetter la Sierra Leone. Au lendemain des élections, les efforts du nouveau gouvernement et de la communauté internationale devront donc porter en particulier sur la consolidation de la paix. Il faudra immédiatement se pencher sur les volets du processus de paix restant à mener à bien, en particulier l'extension de l'autorité de l'État, la réinsertion des ex-combattants et le rétablissement du contrôle de l'État sur les mines de diamants. En outre, il faudra que l'appareil judiciaire se remette à fonctionner, que les organes chargés de faire respecter la loi soient renforcés et que les services publics de base et les travaux de reconstruction reprennent dans tout le pays.

70. La communauté internationale a consenti des investissements considérables en Sierra Leone, tant sur le plan politique que sur le plan financier. Elle doit donc tout mettre en oeuvre pour préserver les progrès importants qui ont été accomplis et tenir le cap jusqu'à ce que ses objectifs aient été atteints. Malgré l'achèvement du processus de paix, les conditions de sécurité demeurent fondamentalement précaires dans le pays et dans la zone de l'Union du fleuve Mano. Il faudra du temps pour que les forces de sécurité de la Sierra Leone soient en mesure d'assurer pleinement la sécurité du pays. Si l'instabilité revient, les efforts de consolidation de la paix décrits plus haut ne pourront être menés. La présence de la MINUSIL demeurera donc indispensable après les élections, c'est pourquoi je recommande que son mandat soit prorogé pour une période de six mois, jusqu'au 30 septembre 2002.

71. Si les conditions de sécurité continuent de s'améliorer après les élections, il faudra adapter en conséquence l'effectif, la composition et le déploiement des troupes de la Mission. Comme on l'a dit plus haut, ces modifications sont déjà en cours de planification. Toutefois, il faudra suivre l'évolution de la situation après les élections et procéder à une évaluation soignée, tant en Sierra Leone que dans les pays voisins, pour veiller à ce que les modifications proposées soient appropriées. Je présenterai les résultats de cette évaluation au Conseil de sécurité quand je lui ferai rapport en septembre, en indiquant précisément les objectifs du processus de consolidation de la paix.

72. Le processus de relèvement national doit commencer au plus tôt pour contribuer à la consolidation de la paix dès les toutes premières étapes. La priorité doit être donnée aux aspects du programme qui sont essentiels à la stabilisation du pays, en particulier la réinsertion des déplacés et réfugiés, la création d'emplois et la remise en état des infrastructures clefs. Les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devront participer activement aux efforts de stabilisation. L'équipe de pays des Nations Unies a déjà commencé à mettre au point une stratégie pour assurer la transition entre l'aide humanitaire et les activités d'appui au relèvement national et à la consolidation de la paix en Sierra Leone.

73. La réconciliation nationale et les mesures tendant à ce que les auteurs des atrocités commises pendant le conflit soient tenus responsables de leurs actes constitueront un autre aspect important de la consolidation de la paix. Dans la mesure où les préparatifs en vue de la création du Tribunal spécial et de la Commission de la vérité et de la réconciliation s'accéléreront probablement après les élections, les tensions suscitées par les efforts pour faire face aux atrocités passées devront être soigneusement gérées. À cet égard, je compte sur le Gouvernement, la MINUSIL et la société civile pour coopérer étroitement et intensifier les activités visant à informer la population sur le fonctionnement du Tribunal et de la Commission.

74. Je demeure très préoccupé par l'escalade récente du conflit au Libéria. Il sera extrêmement difficile de préserver le climat de sécurité et de stabilité qui règne en Sierra Leone tant qu'un conflit se poursuivra dans un État voisin. Je me félicite donc du sommet de l'Union du fleuve Mano qui s'est tenu à Rabat le

27 février. J'espère qu'il marque le début d'un dialogue soutenu entre les dirigeants des pays de l'Union du fleuve Mano visant à remédier aux causes de l'instabilité de la zone et à renforcer la confiance entre les trois pays. Je remercie Sa Majesté le Roi Mohammed VI d'avoir facilité la tenue du sommet.

75. Je m'inquiète vivement des informations récentes faisant état de l'exploitation sexuelle de mineurs et de femmes dans la zone. Comme je l'ai indiqué plus haut, j'ai demandé au Bureau des services de contrôle interne de mener une enquête approfondie. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales concernés doivent renforcer les mesures de prévention et les mesures disciplinaires prises dans ce domaine, mais il importe aussi de s'attaquer aux causes profondes du problème, notamment la pauvreté et la perte des valeurs communautaires. En ce qui concerne les actes répréhensibles dont des soldats du maintien de la paix se seraient rendus coupables, la MINUSIL a reçu pour instruction de mener une enquête énergique et approfondie. Parallèlement, il est essentiel que les pays qui fournissent des contingents aident l'Organisation des Nations Unies à mettre en oeuvre les mesures de prévention prévues par la Mission.

76. En conclusion, je tiens à féliciter le peuple et le Gouvernement de la Sierra Leone, mon Représentant spécial et le personnel militaire et civil de la MINUSIL pour les progrès remarquables accomplis durant la période considérée. Je tiens aussi, une fois de plus, à remercier sincèrement la CEDEAO, les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et les nombreux pays donateurs, ainsi que les organisations non gouvernementales nationales et internationales concernées, pour les efforts inlassables qu'ils déploient en faveur du processus de paix en Sierra Leone.

Annexe

Mission des Nations Unies en Sierra Leone : contributions au 8 mars 2002

Effectif autorisé

Composante militaire : 17 500 (maximum 260 observateurs militaires)

Police civile : sujet à modification (maximum prévu : 90)

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Quartiers généraux de secteur</i>	Total
Allemagne			12		12
Bangladesh	12	18	4 174	65	4 269
Bolivie	6				6
Canada	5				5
Chine	6				6
Croatie	10				10
Danemark	2				2
Égypte	10				10
Fédération de Russie	15	4	109		128
France	1				1
Gambie	24				24
Ghana	6	10	847	58	921
Guinée	12	4	776		793
Indonésie	10				10
Jordanie	10	1	119		130
Kenya	11	14	996	63	1 084
Kirghizistan	2				2
Malaisie	10				10
Mali	8				8
Népal	10	5	800		815
Nigéria	10	15	3 236	64	3 325
Nouvelle-Zélande	2				2
Pakistan	10	17	4 203	50	4 280
République tchèque	5				5
République-Unie de Tanzanie	12				12
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	15	7			22
Slovaquie	2				2
Suède	3				3
Thaïlande	5				5
Ukraine	5	5	616		626
Uruguay	11				11
Zambie	10	5	813	5	833
Total	260	105	16 701	305	17 371

Commandant de la Force : Kenya; commandant des forces de district : Nigéria;
chef des observateurs militaires : Pakistan

Police civile : Bangladesh : 4; Canada : 4; Gambie : 4; Ghana : 8; Inde : 2; Jordanie : 3;
Kenya : 5; Malaisie : 3; Népal : 5; Niger : 2; Nigéria : 3; Norvège : 4; République-Unie de
Tanzanie : 1; Sénégal : 3; Sri Lanka : 2; Zambie : 8; Zimbabwe : 6. Total : 73.

